

Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier



Sommaire

Page 2:

Composition de la CE

Page 3:

Compte-rendu CHSCT

Page 4 : Brèves

Page 5 et 6:

La protection sociale



Suite à l'Assemblée Générale de notre syndicat, voici la composition de la Commission Exécutive :

Denis ANE LAURET
Alexandra ARENALES
Patrice ARENALES
Laurence BERENGUER (GRANGE)
Elian BERNABE
Dominique CROUZET
Isabelle DOLCE DANJARD
Nadia DUCOS
Jacques DURAND
Rodrigue LAMADJI
Jean-François LOGER
Philippe SIMON
Frédérique TUFFERY

Secrétaire : Nadia DUCOS Trésorier : Rodrigue LAMADJI

Au vu des nombreux chantiers mis en place par l'administration, qui vont bouleverser notre quotidien de travail, La CE réunie le 22/11/2021 a décidé la mise en place de différents pôles avec des référents par thématique :

• SURVEILLANCE:

référents A. et P. Arenales et I. Dolce Danjard

• AG :

référentes N. Ducos et L. Berenguer

• OP/CO, plus particulièrement transfert des missions fiscales : référents D. Ane Lauret et Ph. Simon

Tous les adhérents seront sollicités pour apporter leur éclairage de terrain afin d'enrichir les travaux de réflexion sur les dossiers que suivront les référents.

Tous les adhérents seront sollicités pour faire part de leurs remarques et propositions qu'ils souhaiteraient que le syndicat porte lors des entrevues et/ou GT et/ou instances statutaires.

Tous ensemble nous serons plus forts!

Compte-rendu CHSCT - 16 /11/21

1) Douane : Situation au bureau de Béziers suite au décès d'un agent (pour information)

- Compte rendu par le DR et le Dr Marchandot puis évocation de la situation par le chef de service de Béziers. Une minute de silence a été observée. Il n'est pas ressorti des faits que le décès de l'agent avait un lien quelconque avec le milieu professionnel.

2) Douane : Compte rendu de la visite de la délégation au bureau de Nîmes :

Demandé suite à diverses observations portées dans le registre CHS. Une réunion a été organisée ainsi qu'un questionnaire personnel anonyme remis aux agents. Il ne ressort pas une situation nécessitant l'intervention à titre collectif du psychologue du travail au sein du service. Les agents qui en éprouveront le besoin pourront à titre individuel la solliciter.

3) Douane : présentation du bilan du « dernier » PAP DI et DR 2017-2018 (pour information)

Tous les problèmes non résolus au PAP 2017/18 ont été réintégrés au PAP 2019/20/21 à la demande de la CGT. Seule restent la question des bouchons d'oreille pour les agents de la surveillance (problématique reprise au niveau DG) et les risques repris pour le bâtiment du PAE (Ils seront réévalués et intégrés au titre de la prochaine campagne).

6) Finalisation du budget 2021 : proposition d'actions (pour avis)

Douane : Toutes les propositions ont été adoptées mais pas toujours à l'unanimité:

- Desserte à roulette à Nîmes bureau: vote à l'unanimité Pour
- Vérification réglementaire de l'escalier du STA : vote à l'unanimité : Pour
- Climatisation des Vestiaires de MMA Surv : Projet proposé et défendu par la CGT : Vote Pour à la majorité (Vote contre d'une OS : Solidaires).
- Tapis de souris ergonomique : Vote à l'unanimité : Pour

7) Questions diverses:

- Douane : Présentation de la démarche Opposition à Fonction (OAF):

Suite à des problèmes de connections en visio-conférence de B. Guillermain (BEAT), cette présentation a été reportée au prochain CHS prévu fin mars 2022. En tout état de cause, les documents de présentation de la démarche nous ont été transmis par mail le 17 novembre mais cela ne répond pas aux questions que nous avions à poser. Et ceux-ci ne mentionnent pas la démarche initiée dans les centre VITI/CI

- Douane : Désignation d'un conseiller en radioprotection pour la DI (E. Papini)
- Demande CGT de point sur le déploiement des gilets pare-balle féminins :

Réponse du DR : Il s'agit d'un marché spécifique avec le prestataire Gkpro. Une livraison partielle a déjà été effectuée à la DR avec planning de distribution Mais la centrale a adressé un message avec ordre de ne pas encore les déployer : Des tests techniques et normatifs ne sont pas encore réalisés par le fabriquant interdisant pour l'instant leur utilisation.

- Demande de point sur les travaux des sanitaires et douches de la BSI de Montpellier : Réponse du DR : Ils sont désormais prévus début décembre suite à des difficultés liées à des pénuries de marchandises d'après le prestataire... A suivre
- A nouveau demande de vos représentants CGT de pouvoir disposer des rapports DTA (amiante) notamment dans espace et que la fiche de signalement y soit également intégrée comme l'est déjà le registre Hygiène et sécurité et le registre des dangers graves et imminents.

Vos représentants au CHSCT Isabelle DOLCE-DANJARD et Philippe SIMON

Transfert de mission : La direction ne répond plus !

Le bureau de Sète perd à partir du 1^{er} janvier prochain, la mission de Francisation des navires.

8 agents sont concernés par le transfert de cette mission.

Dès le mois de juillet la Direction Interrégionale a demandé à chacun d'entre eux d'émettre des vœux de reclassement ou de faire connaître ses desiderata pour l'année à venir. Délai de rigueur septembre.

Les agents ont donc joué le jeu et ont émis des vœux de départ à la retraite, de rupture conventionnelle d'activité, ou de mutation dans un autre service.

Les orientations demandées ont été données le 20 septembre dernier!

Et depuis ? Plus rien. Silence radio!

Toutes les demandes de précisions sur les primes et leurs montants, les conditions données par l'Administration dans le cadre d'une rupture de contrat, sont restées sans réponses, et ce, malgré de multiples relances.

C'est un véritable manque de considération dont l'Administration a le secret!

Les agents doivent répondre le doigt sur la couture, mais l'Administration, elle, peut prendre son temps, peu importe les situations personnelles des collègues.

Nous demandons que toutes les réponses soient apportées immédiatement sur le montant des primes de restructuration pour ceux qui ont obtenu un poste à la bourse aux emplois, et ceux qui souhaitent mettre fin à leur carrière en Douane.

Une fois de plus, le SNAD-CGT constate le mépris de notre Administration.

Les agents doivent se plier aux caprices de l'Administration sans contrepartie!

La SNAD CGT rapelle son opposition aux transferts de missions qui ne sont pas correctement préparés et uniquement guidés par la volonté de supprimer des emplois de fonctionnaires.

NON à l'appauvrissement des finances de l'État, NON aux suppressions d'emplois! OUI à de vrais services publics!

Laboratoire de la surveillance

Le 18 octobre 2021, le DI Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé la mise en place « d'un laboratoire de la surveillance ». Celui-ci ayant pour but « d'adapter l'activité des services de la surveillance aux évolutions de l'environnement et aux nouvelles méthodes de fraudes ». La CGT ne sera jamais hostile à ce qui peut améliorer l'efficacité des services douaniers, mais elle est attentive à ce que les agents ne voient pas leurs conditions de travail se détériorer.

A la découverte de ces documents, fournis à nos collègues d'Auvergne, une réplique fameuse nous vient de suite en tête :

« Les cons, ça ose tout ! C'est même à ça qu'on les reconnaît »

A la lecture de ces différentes fiches de la DI Auvergne-Rhône-Alpes, le sentiment d'avoir épousé l'Administration des Douanes et d'être rentré en religion est prenant.

En résumé, l'Administration a supprimé des tombereaux de personnel et maintenant, elle voudrait faire travailler ceux qui restent H24 avant de les restructurer définitivement.

A l'avenir, il faudra songer à faire signer un contrat de type Miss France aux futurs agents SURV pour qu'ils n'aient pas le droit de se marier, d'avoir des enfants, de tomber malade ou de vieillir jusqu'à l'âge de la retraite!



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

A BERCY, LE PATRON POUR-RAIT PRENDRE EN CHARGE UNE PARTIE DE VOTRE COTISATION MUTUELLE. MAIS À QUEL PRIX ?

'ordonnance issue de l'article 40 de la loi dite de transformation de la fonction publique va mettre en place une prise en charge partielle de la protection sociale des fonctionnaires et non titulaires.

En effet comme dans le privé, l'employeur public pourra prendre en charge une participation à hauteur de 50% d'une partie de la cotisation de protection sociale complémentaire des agent.e.s. Une avancée mais à quel prix ?

On sait déjà que cette obligation ne sera étendue à toute la fonction publique qu'à partir de 2026 et qu'en attendant............... roulement de tambour............ la participation sera de 15 euros bruts par mois à partir de janvier 2022 !! Quelle avancée pour les agent.e.s des finances ?

On sait aussi que pour faire le parallèle avec le privé, les contrats groupes signés excluent d'emblée les retraité.e.s. Avec cette ordonnance nos collègues retraité.e.s seraient aussi les grand.e.s oublié.e.s de ce dispositif de prise en charge. Pourront-ils rester dans le futur contrat groupe négocié au ministère des finances ? Pourront-ils bénéficier des mêmes garanties de cotisations ? Quelle solidarité intergénérationnelle ?

Faisons maintenant un comparatif (avant et après) entre la situation actuelle du référencement avec notre opérateur (MGEFI) et ce qui pourrait se passer dans un proche avenir.

Sur la prestation Santé, proposée aujourd'hui, la cotisation varie selon 4 couvertures santé au choix avec des services inclus avec des niveaux de protection différents en fonction de vos besoins ou de vos capacités de financement.

Aujourd'hui, cette cotisation est basée sur un ensemble de prestations sociales incluant des secours et des services utiles, notamment la prévoyance.

Si aujourd'hui, l'Etat prenait en charge la moitié de cette cotisation sur la base du plus haut niveau, nous pourrions dire que cette avancée est significative (coût pour l'Etat de 50 à 60 euros par mois au minimum). Mais ce que prévoit l'ordonnance, est de rembourser

Mais ce que prevoit l'ordonnance, est de rembourser à l'agent.e tous les mois 50 % d'une base minimum de sécurité sociale n'incluant pas les prestations actuelles sur l'optique, le dentaire, l'aide auditive et l'hospitalisation.

C'est ce qu'on appelle un filet de sécurité minimale! De plus, aucunes garanties que l'opérateur choisi par le ministère reste un acteur du monde mutualiste... les assurances sont aux aguets et n'ont pas vraiment de l'appétence pour la solidarité inter générationnelle et inter catégorielle.

Dès janvier 2022, l'Etat versera 15 euros bruts à tout agent ayant une mutuelle, en excluant les retraités, les vacataires sur des missions très courtes, les agents prenant un congé sans solde pour élever leur enfant, pénalisant encore une fois majoritairement les femmes....... A ce prix-là ce n'est plus une avancée c'est une aumône!

La protection sociale

Sur la prévoyance...

L'offre de référencement actuelle couvre une rente mensuelle complémentaire en cas de dépendance totale ou partielle, un capital en cas de décès, maladie grave ou invalidité, un capital obsèques.

A ce jour, l'ordonnance, ne prévoit aucun contrat de prévoyance collectif sauf accord majoritaire des organisations syndicales sur la signature d'un contrat obligatoire. Cette option priverait les agent.es de la libre adhésion à l'opérateur de leur choix.

NOS REVENDICATIONS

Pour la fédération des finances CGT

c'est un véritable changement de notre système de protection sociale complémentaire que le gouvernement veut appliquer aux fonctionnaires et aux non titulaires, ouvrant les vannes du système assurantiel privé si cher au patronat.

Des négociations vont donc s'engager au ministère, la CGT Finances y portera ses revendications pour garantir le plus haut niveau de protection sociale complémentaire :

Réaffirmation de notre combat pour une sécurité sociale intégrale par prise en charge des soins de santé à 100% en redéfinissant le rôle de la protection sociale complémentaire (mutuelles et institutions de prévoyance).

Sur le court terme défendre :

- >> aucune régression par rapport à l'existant ;
- >> amélioration des prestations santé et limitation du nombre d'options pour garantir la solidarité intergénerationnelle ;
 - un socle de garanties importantes dans l'offre de santé incluant la solidarité inter catégorielle, la prise en charge de la cotisation santé pour tous les actifs et retraités sur un panier de soin optimal,
 - la prise en charge de la prévoyance dans le cahier des charges avec prises en compte des questions relatives à l'invalidité, la perte d'autonomie, l'inaptitude ou le décès,
 - un véritable capital-décès prenant en compte les rentes familiales (conjoint, éducation des enfants),
 - le choix d'un contrat avec des acteurs mutualistes non lucratifs.

